



## Le Mag de Mag n°9

### Comment se constituer un apport personnel

Lorsque l'on achète un bien immobilier un apport personnel est souvent nécessaire. En général, la banque vous demande plus de 10% du montant de l'opération, parfois plus.

Cet apport servira à couvrir les frais de Notaire et les honoraires des frais d'agent immobilier s'il y en a un. Un courtier pourra vous aider à vous accompagner dans cette démarche.

Dans tous les cas mieux vaut éviter d'avoir des découverts bancaires car cet élément pourrait jouer en votre défaveur lors de la demande de crédit.

Quelques conseils pour épargner tous les mois :

- Epargnez tous les mois en mettant en place une épargne automatique.
- Placez un peu d'argent sur un PEL.
- Placez votre épargne salariale et débloquez là pour votre acquisition.
- Réduisez les dépenses superflues.

Il faudra justifier votre apport personnel, nous vous conseillons de ne pas mettre tout votre apport personnel dans l'opération.

Effectivement, mieux vaut garder un peu d'épargne en cas de pépin (le chauffe-eau qui lâche, les travaux dans la copropriété etc..)

**Nous nous tenons à votre disposition pour vous accompagner et vous conseiller dans la recherche de votre crédit immobilier.**